

Délibération n° 2026_34

Travaux de Grosses Réparations Voirie Communale- Programme 2026 Approbation du projet et demande de subvention au Conseil Départemental

| | | |
|-------------|----|---|
| En exercice | 11 | L'an deux mil vingt -six |
| Présents | 10 | le 20 mai à vingt heures |
| Votants | 11 | le Conseil municipal de la commune de NOUIC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Frédéric REBEYRAT, Maire. |

Date de convocation du Conseil municipal : 15 mai 2026

PRÉSENTS : M. REBEYRAT Frédéric, Mme DARDILHAC Patricia,
M. TRICHARD Robert, MME DELUCHE Joëlle, GIRAUD Nicole, MARTY
Audrey, MM. CARRIÉ Nicolas, QUÉRAUD Sébastien, BOIS
Xavier, BELAIN Eric.

ABSENT : M. KOLCHAK Serge (pouvoir donné à M. BELAIN Eric)

M. Sébastien QUÉRAUD a été élu secrétaire

TRAVAUX DE GROSSES RÉPARATIONS VOIRIE COMMUNALE- PROGRAMME 2026 : APPROBATION DU PROJET ET DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de requalification de la rue du Parc et création d'un parking établi par les services de l'ATEC pour un montant global de travaux de 92 000.00 € HT.

Ce projet comprend la création d'un parking avec revêtement perméable sur la parcelle communale bordant la rue du Parc (coût estimatif : 35 000 € H.T) et la requalification de la rue du Parc qui laisse apparaître des dégradations du revêtement importantes et sur laquelle il n'existe pas de cheminement piéton (coût estimatif : 57 000.00 € H.T).

Ce projet prévoit la réfection de la couche de roulement de la rue du Parc ainsi que la création d'un cheminement piéton accessible aux personnes à mobilité réduite qui desservira le centre bourg et la création d'un parking le long de cette voie sur la parcelle communale car cette partie du centre bourg manque de places de stationnement.

Un débat s'instaure au cours duquel certains conseillers et conseillères s'interrogent sur l'utilité de création d'un parking, les cérémonies à l'église étant peu nombreuses et au vu du montant prévisionnel des travaux.

L'acquisition de cette parcelle était initialement motivée par un projet d'aménagement d'un parking et d'un espace ludique (city parc, parcours sportif, bancs...) et de promenade.

Il est conclu que la création d'un parking ne soit pas réalisée cette année et que seul soit présenté en demande de subvention au Conseil Départemental le projet de requalification de la rue du Parc.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à la majorité** (10 voix pour- 1 voix contre : M. KOLCHAK)

- Approuve le projet de requalification de la rue du Parc tel que décrit ci-dessus pour un montant HT de 57 000.00 € soit 68 400. 00 € TTC
- Sollicite une subvention du Conseil Départemental au taux maximum dans le cadre des Grosses Réparations Voirie Communale – programme 2026
- Arrête le plan de financement comme suit :

Dépenses :

Travaux : 57 000.00 € HT
Total : 59 850.00.00 € HT
TVA (20 %) 11 400.00 €
TTC 68 400.00 € TTC

Recettes :

Subvention Conseil Général (40 % H.T) : 22 800.00 €

Autofinancement : 45 600.00 €

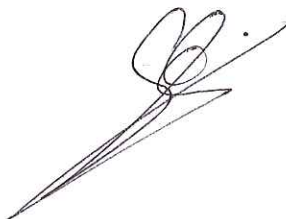
Dont 11 400.00 € TVA

TTC 68 400.00 € TTC

- Dit que les crédits sont prévus au budget communal
- Dit que les travaux seront débutés dans le deuxième semestre 2026
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire aux fins des présentes

Certifié exécutoire.

Le secrétaire
Sébastien QUÉRAUD



POUR EXTRAIT CONFORME,
Nouic, le 22 mai 2026
Le Maire
Frédéric REBEYRAT

